

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 22 septembre 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 11 septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-72

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DU CONSEIL
MUNICIPAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION DES CENTRES
SOCIAUX ET CULTURELS DE
CALUIRE ET CUIRE -
MODIFICATION

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. TOLLET), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2015-79), M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PETIT), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET à partir du N° 2015-78), Mme NICAISE (par proc. à Mme WEBANCK), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme ROUCHON), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. DUREL, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à M. DUREL), M. CHAISNE

Étaient absents : Mme BAJARD, M. MATTEUCCI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

Par délibération n° 2014-25 du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné sept de ses membres pour siéger au conseil d'administration de l'association des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire.

L'Association des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire a pour objet :

- de participer à la dynamique de la vie sociale et culturelle dans tous les quartiers de Caluire et Cuire, en donnant à son action un caractère éducatif permanent susceptible de favoriser la promotion des individus et des groupes,
- de proposer aux habitants de la Commune (enfants, adolescents, adultes et familles) des activités qui sont autant d'occasions de contacts humains et de développement de liens intergénérationnels et interethniques,
- de favoriser les prises de responsabilités citoyennes, notamment en suscitant des vocations de bénévoles et en veillant à leur formation,
- d'assurer la coordination et la gestion des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire dont les projets ont été agréés par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Les statuts de l'Association prévoient la représentation de la Ville de Caluire et Cuire par sept délégués titulaires du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de ladite association.

Un de ses sièges étant devenu vacant, il est proposé au Conseil Municipal, conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner **un de ces membres** pour le pourvoir, selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Toutefois, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE

à l'unanimité, par 41 voix pour , de voter à main levée

- DESIGNE

à la majorité, par 34 voix pour et 2 abstentions,

Monsieur Philippe CHAISNE pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association des centres sociaux et culturels de Caluire et Cuire

(La candidature de M. MATTEUCCI recueille 5 voix).

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 22 septembre 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET